

Règles de confinement

Je peux sortir de chez moi avec une attestation sur l'honneur.



Je peux me rendre au travail si le télétravail est impossible.



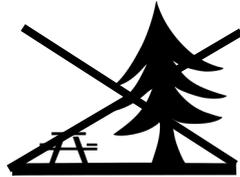
Je peux aller faire mes courses tout en gardant mes distances.



1 mètre



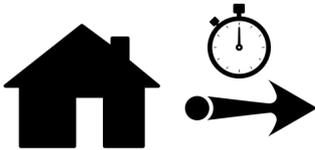
Je peux aller voir mes proches, mais surtout pour les aider (personnes vulnérables, garde d'enfants, motifs familiaux impérieux).



Je peux me faire soigner, mais surtout si je présente des symptômes graves.



Je peux faire du sport près de chez moi et pour une courte durée, mais pas en groupe.



Je peux sortir mes enfants pour une courte durée, mais près de chez moi.



Si je ne respecte pas ces règles, je risque une amende.



De 38 à 135€